

Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du Mercredi 07 Février 2018

Sur convocation en date du 30 Janvier 2018 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le Mercredi 07 Février 2018 à 20 h 30, à la Mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur James AUTREAU, Maire.

Étaient présents : M. AUTREAU, M. HEMBISE, Mme PROTAT, Mme BRUN, M. AUMONT, M. TONIUTTI, Mme DESRAT, Mme MICHEL, Mme CHARLOIS, M. MARTIN, M. FEVRE, Mme PERRARD, Mme PASQUIER, M. NONOT, Mme CHERRIOT, Mme MARNAT, Formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusés : M. DEFAUX, M. BUGNOT.

Absent : M. PETIT.

Secrétaire de séance : Xavier FEVRE

Approbation du Compte-rendu du 29 Novembre 2017 :

M. Bruno MARTIN indique à l'assemblée que, pour le point concernant les compétences de la CCSSOM, la liste comprenant entre autres le nom des rues et de leur gestionnaire a oublié d'être annexée au compte-rendu. Monsieur le Maire indique qu'elle sera rajoutée.

POUR : 16 Voix CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame Annick CHERRIOT demande à faire une intervention. Monsieur le Maire l'autorise.

Madame Annick CHERRIOT lit le texte qu'elle a rédigé relatif à la gestion des inondations qui ont débutées durant la deuxième quinzaine de janvier. L'intégralité du document est annexée au présent compte-rendu.

Elle termine ses propos en indiquant qu'elle démissionne du Conseil Municipal.

Plusieurs élus regrettent sa décision et lui demandent de réfléchir avant d'officialiser son départ du Conseil Municipal. Madame Annick CHERRIOT quitte la table du conseil municipal et rejoint les chaises mises à disposition du public. Elle ne participe pas à la suite des travaux de l'assemblée. Le débat s'instaure. Plusieurs conseillers regrettent la manière dont a été gérée la période de crue et signalent que des habitants sont mécontents. Aucune information n'a été transmise aux membres du conseil municipal qui ne pouvaient donc pas informer les administrés.

Monsieur le Maire indique qu'il a vu toutes les personnes ayant rencontré des problèmes et était présent sur le terrain de jour comme de nuit lorsque cela était nécessaire.

En conclusion, il a été décidé lorsque ce type d'évènement se reproduirait :

- de réunir le plus rapidement possible le Conseil Municipal afin de convenir des mesures à mettre en œuvre et de décider d'activer le Plan Communal de Sauvegarde
- d'informer les administrés de l'évolution des intempéries par la diffusion d'un bulletin similaire à celui élaboré par la commune de Barbuise.

Monsieur le Maire indique également à l'assemblée qu'il a repris contact avec le SDDEA afin de réaliser les travaux de réfection de la Noue de la Rosière et du Stade qui ont été sollicités depuis plusieurs années et dont l'utilité est reconnue.

🌀 Convention pour l'implantation d'un nœud de fibre optique à St Just

La société LOSANGE propose au Conseil Municipal d'établir une convention afin que la commune autorise l'installation d'une armoire de branchement appelée « Nœud de Raccordement Optique » sur le domaine public. Cette société bénéficie d'une Délégation de Service Public conclue avec la Région Grand Est. Cette installation permettrait le déploiement du réseau « Fibre » sur le secteur.

La société souhaite installer cette armoire sur la propriété de la commune située rue du Général de Gaulle, près de l'ancien puits d'incendie situé à l'angle de la rue Louis Braille.

Cette convention permettra à la société LOSANGE d'occuper la propriété de la commune et ce pendant toute la durée de l'exploitation de l'équipement ou jusqu'à l'enlèvement par Losange.

En marge de l'objet de la délibération, Monsieur le Maire indique :

- que les câbles de fibres optiques seront déroulés dans les fourreaux ou fixés sur les poteaux de la société ORANGE.
- que les câbles seront enfouis entre chaque commune
- qu'il n'y aura aucune dépense pour la commune mais que la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais (CCSSOM) participe
- que le Haut Débit sera fonctionnel dans la commune début 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE M. le Maire à signer cette convention.

Ⓢ Avenant au marché de travaux de mise en accessibilité des ERP

Quelques travaux non prévus lors de la conclusion du marché pour les travaux de mise en accessibilité des mairies et de l'église, ont dû être réalisés en cours de mission.

En effet, les rampes d'accès à la mairie ont dû être rallongées pour respecter les normes de pente maximale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Un puisard a dû être créé sur le trottoir de la Mairie et un autre a été créé sur la place de l'église.

L'ensemble de ces travaux supplémentaires entraîne une augmentation du marché de 10 814,00 € H.T., soit un écart de 9,5 % par rapport au marché initial. Le montant du marché public s'élève donc désormais à 124 130,00 € HT.

Monsieur Bruno MARTIN regrette que la commune n'ait toujours pas sollicité le Conseil Départemental pour la réfection de la rue du Général de Gaulle. Un débat s'instaure sur les travaux à réaliser dans la commune qui fait ressortir la nécessité d'établir un programme pluriannuel. M. Bruno MARTIN expose une solution technique qui aurait évité la prise d'un avenant. Pour M. Xavier FEVRE, la solution alternative proposée est impossible à mettre en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 Voix POUR et 1 Voix CONTRE, autorise la conclusion de cet avenant.

Ⓢ Attribution du marché de travaux de voirie programme 2017

Un appel à concurrence a été lancé concernant les travaux de voirie programmés en 2017, à savoir le chemin du Stade, la rue Emile Zola pour la partie longeant le cimetière, la ruelle de l'église et la ruelle allant de la rue Picasso jusqu'à la rue Joliot Curie, près de la MJC.

4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Suite à l'analyse de ces offres, il apparaît que l'entreprise la mieux-disante est la société ROUSSEY, également moins disante, dont le montant de l'offre s'élève à 95 208,29 € H.T.

Monsieur le Maire indique que les offres des entreprises ont été très intéressantes. Le candidat le mieux-disant a remis un pli dont le montant est inférieur de 34 % par rapport au montant de l'estimation initiale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise ROUSSEY de Pont sur Seine.

Ⓢ Création de postes

Afin de pallier au départ en retraite de M. DUPONT prévu au mois de juillet 2018, M. le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2018. Ce poste sera occupé par M. BONDU, en contrat d'avenir au sein de l'équipe technique depuis le 1^{er} juillet 2016, dont le contrat s'arrête le 30 juin 2018, et qui donne satisfaction.

Le poste d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe, occupé par M. Dupont, sera supprimé après sa radiation des cadres.

D'autre part, l'arrêt de travail de Mme Carré se prolongeant depuis février 2016, M. le Maire propose également de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} avril 2018. Ce poste sera occupé par Mme MULLER, qui est en fonction depuis juin 2017.

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : Technique Cadre d'emplois : Adjoints Techniques
Grade : Adjoint Technique : - ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1

Filière : Administrative Cadre d'emplois : Adjoints Administratifs
Grade : Adjoint Administratif : - ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création de ces 2 postes.

Ⓢ Décisions Modificatives au Budget du lotissement

Suite à la vente de 4 parcelles du lotissement (au lieu de 3 prévues initialement au budget), il est nécessaire de procéder au vote de crédits supplémentaires sur le budget 2017 :

Dépenses			Recettes		
CHAP 042 Cpte 71355	Variation des stocks de terrains	30 369,60 €	Chap 040 Cpte 3555	Stocks de terrains	30 369,60 €
CHAP 16 Cpte 168741	Reversement au budget communal	30 369,60 €	CHAP 70 Cpte 7015	Vente de terrains aménagés	30 369,60 €

Proposition adoptée à l'unanimité.

Ⓢ Transfert de la compétence GEMAPI

La CCSSOM a transféré la compétence GEMAPI au SDDEA pour ce qui concerne les Bassins Aube aval et Seine aval.

Suite à la demande de démission de Mme CHERRIOT, il est nécessaire de désigner un nouveau délégué titulaire et un délégué suppléant pour notre commune. Il peut s'agir d'un délégué communautaire ou d'un conseiller municipal.

Après discussion, il semble préférable que la commune soit représentée par des conseillers communautaires.

A l'unanimité, M. James AUTREAU a été désigné comme membre titulaire et M. Yves TONIUTTI comme membre suppléant.

Ⓢ Informations - Questions diverses.

- M. le Maire indique qu'il a été décidé lors de la Commission Travaux de la veille de mettre en place des groupes de travail pour la signalétique d'Intérêt Local et l'aménagement de l'extension du carré cinéraire au cimetière et en sollicite la constitution.

Madame Marie BRUN, Madame Denise CHARLOIS, Monsieur Xavier FEVRE et M. Bruno MARTIN constituent le groupe relatif à la signalisation.

Madame Roselyne DESRAT, Monsieur Philippe HEMBISE et Monsieur Bruno MARTIN constituent celui relatif aux futurs travaux dans une partie du cimetière.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier relatif à la création de la vélovoie est consultable à la Mairie et que le Conseil Municipal devra se positionner lors de la prochaine réunion qui aura lieu le :

Mercredi 07 Mars 2018.

- Monsieur Yves TONIUTTI salue le civisme de Madame et Monsieur BOURQUIN et Monsieur DUBOIS qui ont distribué le courrier dans la partie de la commune qui était inaccessible durant la période où le niveau de l'eau était élevé.

- Monsieur Philippe HEMBISE remercie le personnel du Service de l'Assainissement de la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais qui a trouvé des solutions pour évacuer en permanence les eaux usées et donc éviter les remontées dans les habitations.

- Madame Roselyne DESRAT signale qu'un mur éboulé gêne la circulation dans la ruelle du château. Le propriétaire sera contacté.

- Madame Marie BRUN demande que les tags présents au stade et dans la ruelle du château soient effacés.

- Madame Denise CHARLOIS demande la fourniture de produits efficaces pour nettoyer le four et le lave-vaisselle de la salle des fêtes P. & M. Davesne.

Elle demande également si le club de foot avait sollicité la commune pour la pose de panneaux publicitaires.


Monsieur le Maire répond par la négative.

- Madame Chantal MICHEL demande que les membres du Conseil Municipal soient informés si la commune est classée en état de catastrophe naturelle.

- Plusieurs élus regrettent à nouveau la décision prise par Madame Annick CHERRIOT.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 22 h 38.

Le secrétaire de séance
Xavier FEVRE



Le Maire,
James AUTREAU.



ANNEXE

Annick CHERRIOT
Conseillère municipale

DECLARATION

Petits rappels de définitions

Vigilance orange : soyez très vigilant , des phénomènes dangereux sont prévus, tenez vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics

Vigilance orange inondations : risques de crues génératrices de débordements importants susceptible d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes

Plan communal de sauvegarde

- Objectifs : information préventive et protection de la population
- Evénements concernés: inondations etc ...
- Mise en œuvre : information de la population, itinéraire déviations, etc...

Chronologie des évènements climatiques Sur le secteur

1° Le mardi 23 janvier l'aube passe en vigilance orange inondations ainsi que la capitale.

2° Le mercredi 24 janvier Troyes déclenche son plan prévention inondations

Le même jour je fais parvenir le mail suivant à l'ensemble des conseillers municipaux.

Bonjour,

Je viens d'avoir une information de Virginie Delorme directrice au SDDEA bassin versant seine aval concernant les inondations sur la commune de st just sauvege, à partir de ce soir. Les risques seraient plus importants qu'en 2013.

Madame Delorme a laissé un message vocal sur le répondeur de Monsieur le Maire James Autreau.

Je lui ai conseillé d'avertir Annie Coulon conseillère départementale qui a en charge le dossier GEMAPI au sein de la CCSSOM sachant que les communes environnantes sont aussi concernées.

Cordialement

Annick Cherriot

Seules 3 personnes m'ont répondu.

j'ai vérifié que les adresses mails étaient exactes . je les ai comparées à celles du mail envoyé par le 1^{er} adjoint pour le positionnement des conseillers sur les compétences des secrétaires. Ce mail faisait suite à la polémique sur le compte rendu de conseil de juin 2017. Presque tous se sont empressés de répondre donc j'ai conclu que mon mail concernant les inondations, les destinataires l'avaient ignoré et ne se sentaient nullement concernés.

3° Le 25 janvier, Romilly évacue la ferme pédagogique en bèche.

4° Le 26 janvier « seine bassée champenoise » est en vigilance orange inondations (cela concerne la seine qui passe à Maizières, et au Passage entre autres pour ceux qui ne connaissent pas) .

Nogent sur seine, Mery sur seine, Maizières la grande paroisse activent leur plan de sauvegarde. Romilly évacue le centre équestre de la béchère.

5° Le samedi 27 janvier le maire de Romilly décide de « noyer » la béchère pour éviter d'inonder les habitations dans le quartier rue gabriel péri

Et ce qui devait arriver ...arriva (crue supérieure à 2013 !!!)

6°Le dimanche 28 janvier, les routes à St just sauvage sont inondées entre les 2 ponts (8 jours) et route d Anglure après le canal .(débordement de l'aube).

Le 28 au matin je suis allée sur place

A ce moment, je n ai vu personne du conseil .

Monsieur le maire d'Anglure , responsable de la voirie au conseil départemental avec la gendarmerie essayaient tant bien que mal de régler le problème de circulation pour dévier sur Maizieres, Difficile de trouver des panneaux signalétiques « route barrée, route inondée, déviation, ect ... ».

Quand Monsieur le Maire est arrivé, je lui ai demandé pourquoi on n'avait pas informé la population? « cela aurait risqué de les affoler » et pour les panneaux? « y en a plus mais on va en trouver »

Pour moi, on réunissait les conditions pour déclencher le plan communal de sauvegarde depuis le 26 janvier . Les administrés qui avaient eu des soucis avec les inondations de 2013 se seraient peut-être mieux préparés pour affronter la montée des eaux chez eux.

J ai assisté au conseil communautaire du 29 janvier 2018 à Sézanne. A l ordre du jour compétences GEMAPI sur l ensemble de la CCSSOM

Il a été précisé par Madame la vice présidente de la CCSSOM que les délégués aux SDDEA devaient être des conseillers communautaires dans les communes de la CCSSOM .

On n'est pas prêt de « sortir la tête de l' eau » à St Just Sauvage . Un peu d humour ça fait du bien !

Compte tenu du manque de réactivité de l ensemble du conseil voir même d'immobilisme pour certains, du manque d'implication dans des situations de crises, des prises de décisions qui tardent à venir, des informations importantes (ou non) que Monsieur le maire et ses adjoints ne font pas redescendre aux conseillers, (par exemple : Les mails de la préfecture sur les inondations ou le nom des agents recenseurs etc...)

Je ne veux plus cautionner cette façon de travailler au sein du conseil, je donne donc ma démission à compter de ce jour le 7 février 2018.